



Youxta
Audit

MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

YOUXTA Audit
Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€
RC LYON 392 958 047
APE 6920 Z

MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS
Association Loi 1901
Siège social : 3 Avenue Général Brosset
69160 Tassin-La-Demi-Lune

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

YOUXTA AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des

**MISSION LOCALE DES
MONTS D'OR ET DES
MONTS DU LYONNAIS**

*Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2023*

principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

**MISSION LOCALE DES
MONTS D'OR ET DES
MONTS DU LYONNAIS**

*Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2023*

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**MISSION LOCALE DES
MONTS D'OR ET DES
MONTS DU LYONNAIS**

*Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2023*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 13 juin 2024

Le commissaire aux comptes

YOUXTA AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

TABLEAUX ERRONES N

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
	Inst.techniques, mat.out.industriels	208 972	178 218	30 754	37 680	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	208 972	178 218	30 754	37 680		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	289		289	289	
	Prêts					
	Autres	13 664		13 664	12 582	
TOTAL	13 953		13 953	12 872		
Total I		222 926	178 218	44 708	50 553	
Stocks et en cours						
Actif circulant	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	55 238		55 238	55 650
		Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	383 347		383 347	237 940	
	TOTAL	438 586		438 586	293 590	
Divers	Valeurs mobilières de placement	7 498		7 498	7 466	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	706 616		706 616	791 760	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	35 808		35 808	33 635		
Total II		1 188 509		1 188 509	1 126 452	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 411 435	178 218	1 233 217	1 177 005	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	50 946	50 946
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	48 649	48 649
Autres			
Report à nouveau	357 492	275 156	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	25 922	82 336	
Situation nette (sous-total)	483 010	457 087	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	483 010	457 087	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	159 880	218 047
Total II	159 880	218 047	
Provisions	Provisions pour risques	59 212	22 291
	Provisions pour charges	109 783	85 144
	Total III	168 995	107 435
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	3 966	5 316
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 313	108 706
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	185 155	152 924
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	355	711
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	180 941	126 777	
Total IV	420 730	394 436	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 232 616	1 177 005	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	22 842	22 934
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 368 945	1 358 162
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	30 004	35 043	
Utilisations des fonds dédiés	218 047	210 213	
Autres produits	19 010	18 555	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 658 850	1 644 908
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	342 493	329 222
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	61 844	48 534
	Salaires et traitements	714 621	671 659
	Charges sociales	261 973	251 011
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 119	14 025
	Dotations aux provisions	83 851	23 916
	Reports en fonds dédiés	159 880	218 047
	Autres charges	64	7 972
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 637 848	1 564 389
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	21 001	80 518

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations	2	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 222	2 087
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	32	6
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	4 257	2 094
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	4 257	2 094
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	25 259	82 613
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 151	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 151	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 151	
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	488	277
	Total des produits (I + III + V)	1 664 259	1 647 002
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 638 336	1 564 666
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	25 922	82 336
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	3 000	
	Bénévolat		
	Total	3 000	
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature	3 000	
	Personnel bénévole		
	Total	3 000	

ANNEXES

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 233 217,52 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 26 746,77 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2024 par l'organe délibérant.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

■ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet de promouvoir, développer et gérer des actions d'orientation et d'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, à la recherche d'un emploi et / ou d'une formation. À ce titre, l'association entend :

- **Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes** : en identifiant leurs besoins dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, en participant à la promotion et à la mise en œuvre des actions répondant aux besoins rencontrés en matière de formation professionnelle et dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, des loisirs, de la culture ainsi que de la citoyenneté.
- **Accompagner les parcours d'insertion des jeunes** : en assurant un droit à l'accompagnement de tous les jeunes tout au long de leur parcours, jusqu'à l'emploi durable et leur autonomie sociale, et en les aidant à bâtir un projet professionnel en accord avec leurs souhaits et leurs capacités.
- **Agir pour l'accès à l'emploi** : en permettant une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, l'évolution des métiers et les attentes des jeunes, grâce à une étroite coordination avec le monde économique, le Service Public de l'Emploi, les organismes de formation et les autres organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
- **Observer le territoire et apporter une expertise** : en s'appuyant sur les moyens de veille et d'information pertinents, notamment ceux du Service Public de l'Emploi, des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, des maisons de l'emploi et des services économiques locaux.
- **Développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local**, en :
 - Développant, sur le plan local, un partenariat contractualisé de moyens et d'objectifs avec les structures existantes, en portant une attention particulière à l'accueil et au suivi des jeunes les plus en difficulté sur les sites définis par les Contrats de Ville.
 - Recherchant les partenariats entre les différentes collectivités concourant à la lutte contre le chômage et l'exclusion, par la mise en réseau des compétences et des moyens.
 - Développant les relations existantes avec l'Éducation Nationale en renforçant les liens avec le Centre d'Information et d'Orientation de Lyon Ouest et la Plateforme de Suivi et d'Appui aux décrocheurs du bassin de formation des Monts du Lyonnais qui servent d'interface.
 - En mettant en œuvre les dispositifs locaux, régionaux et nationaux destinés à l'insertion des jeunes. Les différentes actions devront être adaptées aux politiques et aux problématiques locales et s'appuyer sur les objectifs de l'État, de la Région Rhône-Alpes et des collectivités territoriales concernées.

Les moyens mis en œuvre sont essentiellement humains.

INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**■ Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Les comptes de bilan

- Fonds dédiés :

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

- Provisions pour risques et charges :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Provision pour risques :

Elles couvrent le risque d'indus ou de reversement de subventions. Elles sont constituées du montant estimé de subventions à restituer. Ce dernier est lié à une forte probabilité de non-respect de conditions résolutoires de conventions à la clôture de l'exercice.

- Provision pour indemnités de fin de carrière :

Pour l'exercice 2023, la Mission Locale a doté la provision indemnités de fin de carrière de 24 639 €. La provision chargée s'élève à 109 783 € au 31/12/2023.

La provision a été évaluée avec un âge de départ à la retraite de 64 ans, un taux d'augmentation des salaires de 4,5 %, un taux de turn over de 1,5 % et un taux d'actualisation de 3,77 % au 31/12/2023.

- Provision pour dépréciation d'actif :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Subventions d'investissement :

Elles sont inscrites en fonds propres consommables du bilan. La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

- Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Créances :

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Valeurs mobilières de placement :

Elles sont évaluées selon la méthode du "Premier entré - Premier sorti". Une provision est constatée si la valeur des comptes, à la clôture, est inférieure au coût d'entrée.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN**■ Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

- Immobilisations brutes

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissements TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 123		2 123	
Terrains				
Constructions				
Installations générales agencements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers	120 133	3 482		123 615
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	123 112	2 711	40 467	85 356
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles TOTAL	243 245	6 193	40 467	208 971
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	290			290
Prêts, autres immobilisations financières	12 583	1 081		13 664
TOTAL	12 873	1 081		13 954
TOTAL GENERAL	258 241	7 275	42 590	222 926

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

- Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions		À l'ouverture	Dotations	Reprises	À la clôture
Frais d'établissements	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 123		2 123	
Terrains					
Constructions					
Installations générales agencements des constructions					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers		96 716	4 381		101 097
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		108 850	8 738	40 467	77 121
Immobilisations corporelles	TOTAL	205 566	13 119	40 467	178 218
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières					
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL	207 688	13 119	42 590	178 218

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements			
	Cumuls	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Frais d'établissements	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions				
Installations générales agencements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers		4 381	4 381	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 738	8 738	
Immobilisations corporelles	TOTAL	13 119	13 119	
	TOTAL GENERAL	13 119	13 119	

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

- Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissements TOTAL				1 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				1 à 3 ans
Terrains				NA
Constructions				10 à 50 ans
Installations générales agencements des constructions				10 à 20 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				5 à 10 ans
Installations générales agencements divers	123 615	101 097	22 518	5 à 10 ans
Matériel de transport				4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	85 356	77 121	8 235	3 à 5 ans
Immobilisations corporelles TOTAL	208 971	178 218	30 753	
TOTAL GENERAL	208 971	178 218	30 753	

■ État des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	13 664	13 664	
Créances usagers douteuses ou litigieuses			
Autres créances usagers	55 239	55 239	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 019	7 019	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 017	1 017	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers états et autres collectivités publiques	372 124	372 124	
Groupe et associés	668	668	
Débiteurs divers	2 520	2 520	
Charges constatées d'avance	35 808	35 808	
TOTAL	488 059	488 059	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

*MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS***■ Produits à recevoir par postes du bilan**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	54 690
Autres créances	2 342
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	57 033

■ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU PASSIF DU BILAN■ **Tableau de variation des fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	À la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	50 946				50 946
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	48 649				48 649
Report à nouveau	275 157	82 336			357 493
Excédent ou déficit de l'exercice	82 336	-82 336	26 747		26 747
Situation nette	457 088		26 747		483 835
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires - Comodat					
TOTAL	457 088		26 747		483 835

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

■ Provisions

Provisions pour risques et charges	À l'ouverture	Augmentation	Diminution Montants Utilisés	Diminution Montants non Utilisés	À la clôture
Litiges					
Garanties données aux usagers					
Amendes et pénalités					
Pensions et obligations similaires	85 144	24 639			109 783
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Reversement de subventions	22 291	59 212	22 291		59 212
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	107 435	83 851	22 291		168 995
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		83 851	22 291		
Financières					
Exceptionnelles					

■ Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	218 047	159 880	218 047			159 880	
ETAT - CEJ 2022	123 130		123 130				
ETAT - CEJ 2023		127 203				127 203	
ETAT - PIC INVISIBLES	92 148	29 687	92 148			29 687	
CONSEIL DEPARTEMENTAL - FAJ	2 769	2 990	2 769			2 990	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	218 047	159 880	218 047			159 880	

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

■ **État des dettes**

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 966	3 966		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	50 313	50 313		
Personnel et comptes rattachés	81 304	81 304		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 877	86 877		
Impôts sur les bénéfices	488	488		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	5 711	5 711		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	10 907	10 907		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	180 941	180 941		
TOTAL	420 508	420 508		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

■ Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 625
Dettes fiscales et sociales	119 398
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	130 023

■ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT■ **Ressources de l'exercice**

Concours publics et subventions	Montant N	Montant N-1	Variation
TAXE D'APPRENTISSAGE		142	-142
CONCOURS PUBLICS		142	-142
ETAT - FONCTIONNEMENT	269 600	263 800	5 800
ETAT - CEJ	418 300	321 750	96 550
ETAT - GARANTIE JEUNES		33 600	-33 600
POLE EMPLOI - PPAE	71 265	76 924	-5 659
CONSEIL REGIONAL - FONCTIONNT.	186 382	186 575	-193
CC DES MONTS DU LYONNAIS	22 830	22 393	437
CC DES VALLONS DU LYONNAIS	45 621	44 225	1 396
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	5 731		5 731
COMMUNES - TASSIN LA DEMI-LUNE	32 597	31 692	905
COMMUNES - ECULLY	27 373	27 066	307
COMMUNES FRANCHEVILLE	21 516	21 230	286
COMMUNES - CRAPONNE	16 670	16 005	665
COMMUNES - AUTRES	77 342	80 497	-3 155
ETAT - PARRAINAGE	6 710	6 710	
ETAT - INSERER LES JEUNES16/18		73 935	-73 935
ETAT - OBLIGATION DE FORMATION	31 950	27 550	4 400
ETAT - PIC INVISIBLES	103 159	98 068	5 091
METROPOLE - RSJ	22 400	16 000	6 400
CONSEIL GENERAL - GARANTIE JEUNES	4 000	4 000	
CONSEIL GENERAL - FAJ	4 000	4 000	
COMMUNES - POLITIQUE DE VILLE	1 500	2 000	-500
SUBVENTIONS	1 368 945	1 358 020	10 926
TOTAL	1 368 945	1 358 162	10 783

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

■ Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont constituées que de prestations en nature par le biais de mises à disposition gratuite de biens. La valorisation est effectuée à partir à partir des données transmises par les financeurs.

Le détail des contributions en nature est le suivant :

Évaluation contributions volontaires en nature	Montant N	Montant N-1	Variation
Dons en nature			
CONSORTIUM INVISIBLES	3 000		3 000
Prestations en nature	3 000		3 000
Bénévolat			
PRODUITS TOTAL	3 000		3 000
Secours en nature			
CONSORTIUM INVISIBLES	3 000		3 000
Mise à disposition gratuite de biens	3 000		3 000
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
PRODUITS TOTAL	3 000		3 000

AUTRES INFORMATIONS**■ Transactions non courantes avec contrepartie**

L'association a bénéficiée d'un reversement d'une subvention régionale par la Mission Locale de Villeurbanne pour un montant de 9 842 € dans le cadre de l'appel à projet formation ». Elle a également bénéficié d'un reversement par l'AMILAURA pour un montant de 13 000 € pour le « Poste Psychologique ».

Ces reversements sont comptabilisés en prestation de service.

■ Honoraires du commissaire aux comptes

Total des honoraires comptabilisés afférents à la certification des comptes : 6 783,50 €.

■ Informations sur les rémunérations des cadres dirigeants

Rémunérations allouées	Montant
Salariés cadres de direction	N/C
Administrateurs	0
TOTAL	0

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

■ Informations hors bilan

- Effectif moyen employé par catégorie

L'effectif moyen du personnel au sein de la Mission Locale, au cours de l'exercice écoulé, est de 21,7 salariés.



Youxta
Audit

MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS

Rapport Spécial
du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS
Association Loi 1901
Siège social : 3 Avenue Général Brosset
69160 Tassin-La-Demi-Lune

X Rapport Spécial
du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

YOUXTA AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Lyon

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Subventions et participations financières perçues par des administrateurs de l'association.

Personnes concernées :

Les communautés de communes des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais et Beaujolais Pierres Dorées, les mairies de Champagne au Mont d'Or, Charbonnières-les-Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier et Mont d'Or, Saint Génis les Ollières et Tassin, le Conseil Régional et le Pôle Emploi sont administrateurs de votre association.

Nature et projet :

Attribution de subventions et participation financière à des actions.

Modalités :

**MISSION LOCALE DES
MONTS D'OR ET DES
MONTS DU LYONNAIS**

Exercice clos

le 31 Décembre 2023

Votre association a reçu et inscrit en produits les montants suivants :

Rubriques (en €)	Subvention	Participation financière à des actions	TOTAL
CC MDL	22 830		22 830
CC VL	45 621		45 621
CC BPD	5 731		5 731
VILLE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR	8 284		8 284
VILLE DE CHARBONNIERES LES BAINS	7 701		7 701
VILLE DE CRAPONNE	16 670		16 670
VILLE DE DARDILLY	13 526		13 526
VILLE DE ECULLY	28 873		28 873
VILLE DE FRANCHEVILLE	21 516		21 516
VILLE DE LA TOUR DE SALVAGNY	6 221		6 221
VILLE DE LIMONEST	5 506		5 506
VILLE DE LISSIEU	4 619		4 619
VILLE DE MARCY L'ETOILE	5 088		5 088
VILLE SAINT CYR MONT D'OR	8 338		8 338
VILLE DE SAINT DIDIER AU MONT D'OR	10 446		10 446
VILLE DE SAINT GENIS LES OILLIERES	7 613		7 613
VILLE DE TASSIN	32 597		32 597
POLE EMPLOI	71 265		71 265
CONSEIL REGIONAL	186 382		186 382
TOTAL	508 827		508 827

**2. Avantages en nature accordés par la communauté de communes du
Vallons du Lyonnais**

Personnes concernées :

La communauté de communes du Vallons du Lyonnais administratrice de votre association.

Nature et projet :

Mise à disposition de votre association de locaux.

**MISSION LOCALE DES
MONTS D'OR ET DES
MONTS DU LYONNAIS**

Exercice clos

le 31 Décembre 2023

Modalités :

Les mises à disposition à votre association, qui sont données en pieds de compte de résultat, se sont élevées par la communauté de commune Vallons du Lyonnais des locaux pour 3 000 €.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 13 juin 2024

Le commissaire aux comptes

YOUXTA AUDIT

Membre de la Compagnie
régionale de Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE